

PV du conseil municipal du 16 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 Janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

PRESENTS :

Mesdames Fabienne SOLER, Delphine ROBY-PASCAL, Caroline PILAN-THEVENIN, Céline BUCLON, Renée VERBO, Annick ARNOLD,

Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Gérald BONNARD, Alain THORIN, Christian BUCLON, Stéphane RAJON, Gilles GASPAROTTO, Jessy VAUCHEL, Guillaume ROLLAND

POUVOIRS :

Angèle SIERRA-NETZER donne pouvoir à Fabienne SOLER

Annie LLOPIS donne pouvoir à Olivier TISSERAND

André REVOL donne pouvoir à Annick ARNOLD

ABSENTS EXCUSES :

Robert AIMONETTI

Date de convocation : 09/01/2024

Secrétaire de séance :

Madame Delphine ROBY-PASCAL

Quorum début de la séance :

- Effectif en exercice : 19
- Présents : 15
- Votants : 18

Le Maire présente ses meilleurs vœux à l'ensemble des présents.

1/ Approbation du Procès-Verbal du 12 Décembre 2023

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 12 Décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Le maire demande à l'assemblée l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour :

➤ Télétransmission électronique des documents relatifs à la commande publique sur Actes
L'assemblée à l'unanimité accepte l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.

2/ Délibérations :

20240116 - 01 - FINANCES - DECISION MODIFICATIVE

Rapporteur : Madame Fabienne SOLER

Madame SOLER informe l'assemblée de la nécessité de prendre une décision modificative pour permettre le mandatement des versements de fiscalité pour 18 615€ correspondant au rattrapage de la fiscalité sur les ZAE (Zone d'activité Economique) CAPI de 2018/2021 et de 4 572€ correspondant à un versement FPIC. Il faut procéder à un virement de crédit pour abonder le chapitre 14 « Atténuation de produits » d'un montant total de 20 974 €.

Après ces explications, il est proposé au conseil municipal

- de procéder à des versements de crédits en section de fonctionnement, au chapitre 014 « Atténuation de produit » d'un montant de 20 974€ comme indiqué dans le tableau suivant :

Désignation	Mouvement de crédits	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
65 – Autres charges de gestion courante / Art 65548 Autres contributions (solde disponible : 5000 €)	5 000€	
65 – Autres charges de gestion courante / Art 65737Autres établissement publics locaux (solde disponible : 5000 €)	5 000	
65 – Autres charges de gestion courante / Art 6574 Subventions de fonctionnement aux associations ou autres (solde disponible : 6000 €)	4 974	
66 – Charges financières / Art 6611 intérêts réglés à l'échéance (solde disponible : 2442.99 €)	2 000	
012 – Charges de personnel et frais assimilés. / Art 64111 personnel titulaire (solde disponible : 10660.25€)	4 000	
014 – Atténuation de produits Art 739113 Reversements conventionnels de fiscalité		16 402
014 – Atténuation de produits Art 7391178 Autres restitutions sur dégrèvements sur contributions directes		4 572€

Il est demandé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la décision modificative telle que définie dans le tableau ci-dessus,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative telle que définie dans le tableau ci-dessus,

20240116 - 02 PERSONNEL - DEFINITION DES MONTANTS DES PRIMES POUR LES MEDAILLES DU TRAVAIL

Rapporteur : Monsieur Olivier TISSERAND

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour pouvoir verser directement une prime pour les agents récompensés par la médaille du travail. Plusieurs dossiers ont été réalisés auprès de la sous-préfecture pour récompenser des agents.

Il est proposé les montants suivants pour les différentes distinctions :

- Argent (20 ans) : 200€
- Vermeil (30 ans) : 300€
- Or (35 ans) : 350€
- Grand Or (40 ans) : 400€

Il est demandé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le versement d'une prime exceptionnelle versés aux agents recevant une médaille du travail aux montants ci-dessus proposés,
- **DE S'ENGAGER** à inscrire les crédits nécessaires aux versements de ces primes

Madame Arnold rajoute que ces primes n'étaient pas en place, les agents doivent en faire la demande et ça n'a pas été le cas sur nos mandats.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement d'une prime exceptionnelle aux agents recevant une médaille du travail pour les montants suivants :
 - Argent (20 ans) : 200€
 - Vermeil (30 ans) : 300€
 - Or (35 ans) : 350€
 - Grand Or (40 ans) : 400€
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires aux versements de ces primes

20240116 - 03 RESEAUX - TRAVAUX TE 38 - ENFOUISSEMENT BT/TEL CLOS CHAMOND

Rapporteur : Monsieur Luc GUSTA

Suite à notre demande, TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, l'opération intitulée : Enfouissement BT/TEL Clos Le Chamond

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- | | |
|--|------------------|
| 1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 155 642 € |
| 2 - le montant total de financement externe serait de : | 128 277 € |
| 3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : | 0 € |
| 4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ : | 27 366 € |

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il est demandé au Conseil municipal de :

- **PRENDRE ACTE** du projet et du plan de financement définitif ;
- **PRENDRE ACTE** de la contribution correspondante à TE38.

- **PRENDRE ACTE** de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.
- **D'AUTORISER** le maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAU DE TELECOMMUNICATION

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	50 409 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	9 468 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	1 791 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	39 150 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il est demandé au Conseil municipal de :

- **PRENDRE ACTE** du projet et du plan de financement définitif ;
- **PRENDRE ACTE** de la contribution correspondante à TE38.
- **PRENDRE ACTE** de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.
- **D'AUTORISER** le maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Madame Arnold demande si les montants sont bien ceux qui actés par TE38 concernant le reste à payer par la commune.

Monsieur Gusta rappelle la démarche d'enfouissement : d'abord pré étude avec chiffrage prévisionnel, délibération de la commune pour engager l'étude, recalcul définitif et planification et enfin dernière délibération pour lancer les travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Pour le réseau France Télécom :

- **PREND ACTE** du projet de travaux présenté et du plan de financement définitif de l'opération, à savoir

Prix de revient prévisionnel	155 642 €
Financements externes	128 277 €
Participation prévisionnelle	27 366 €

(Frais TE38 + contributions aux investissements)

- **PREND ACTE** de la contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de **27 366€**.

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour la BT :

- **PREND ACTE** du projet de travaux présenté et du plan de financement définitif de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel	50 409
Financements externes	9 468 €
Participation prévisionnelle	40 941€
(Frais TE38 + contributions aux investissements)	

- **PREND ACTE** de la contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de **39 150€**.
Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

20240116 – 04 BATIMENTS - INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LES LOCAUX PERISCOLAIRES

Rapporteur : Monsieur Luc GUSTA

Monsieur GUSTA rappelle qu'une étude sur l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les locaux du périscolaire a été réalisé.

Elle a été présentée en commission travaux et lors du conseil municipal du 7 Novembre 2023. 8 entreprises ont été consultées, 3 ont répondu.

La dernière information précise qu'il est possible de renvoyer la production d'un site sur les points de livraison (PDL) voisins appartenant à la mairie comme l'école, la mairie, la maison du village. L'objectif est de faire de l'autoconsommation au maximum.

La commission travaux dans sa séance du 11 Janvier 2024 a étudié l'ensemble des dossiers présentés :

- Société MJ ENERGIE pour un montant de 75 200€ HT
- Société WATTEHOME pour un montant de 49 000€ HT
- Société A2C pour un montant de 47 000€ HT

Il est proposé de retenir la société A2C qui présente un devis avec des panneaux bi-faciales 425W de meilleure qualité.

Il est demandé au Conseil municipal :

- **DE RETENIR** la société A2C pour la fourniture et l'installation des panneaux sur le bâtiment des locaux périscolaires pour un montant de 47 000€ HT
- **D'AUTORISER** le maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.
- **DE S'ENGAGER** à inscrire les crédits nécessaires à l'opération au budget 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **RETIENT** la société A2C pour la fourniture et l'installation des panneaux sur le bâtiment des locaux périscolaires pour un montant de 47 000€ HT
- **AUTORISE** le maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires à l'opération au budget 2024.

20240116 – 05 TRAVAUX – REALISATION D'UN PARKING PROVISOIRE EVOLUTIF

Rapporteur : Monsieur Luc GUSTA

Monsieur GUSTA rappelle que les travaux du Vieux Pressoir ont débuté le 15 Janvier 2024 et nécessitent la fermeture du parking du Vieux Pressoir. Le stationnement va être compliqué pendant les horaires d'entrées et sorties de l'école.

Un parking provisoire évolutif va être réalisé sur la partie enherbée en face de la mairie, sur l'avant du terrain de foot. Les travaux ainsi réalisés serviront de base pour l'aménagement complet d'un parking définitif.

Lors de la commission travaux du 11 janvier 2024, deux devis ont été étudiés :

- Société FASSION TP pour un montant de 30 500€ HT
- Société ANGELONI TP pour un montant de 40 675€ HT

Il est proposé de retenir la société FASSION TP pour un montant de 30 500 € HT pour la réalisation d'un parking en concassé.

Il sera complété par la suite par un revêtement bi-couche pour une estimation de 5800€ HT.

Il est demandé au Conseil municipal :

- **DE RETENIR** la société FASSION TP pour un montant de 30 500 € HT pour la réalisation d'un parking en concassé.
- **D'AUTORISER** le maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.
- **DE S'ENGAGER** à inscrire les crédits nécessaires à l'opération au budget 2024.

Madame Arnold souligne que c'est dommage pour le « poumon vert » et qu'il y avait le parking de la maison du village à proximité. Il suffit juste de faire quelques pas mais que si la majorité pensait que c'était nécessaire mais qu'il semble nécessaire.

Monsieur Tisserand explique que les travaux seront réalisés pendant les vacances de février et que la surface sera de 1100m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **RETIENT** la société FASSION TP pour un montant de 30 500 € HT pour la réalisation d'un parking en concassé.
- **AUTORISE** le maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires à l'opération au budget 2024.

**20240116 – 06 FINANCES – PROJET REHABILITATION VIEUX PRESSEUR –
DEMANDE DE SUBVENTIONS – ACTUALISATION – REMPLACE
DELIBERATION 20231212-05**

Rapporteur : Madame Fabienne SOLER

Vu la délibération 20230404 – 09 approuvant le projet de réhabilitation du Vieux Pressoir pour un montant prévisionnel de 1 043 632€ HT

Vu la délibération 20230404-10 de demande de subvention pour le projet de Réhabilitation du Vieux Pressoir

Lors de l'entretien avec le sous-préfet, une autre aide a été évoquée : le FNADT (Fond National d'aménagement et de développement du territoire). Une commune du Nord Isère en a bénéficié pour son projet de maintien du dernier commerce dans le village. Après renseignement pris auprès de la préfecture, il est proposé de réaliser une demande au titre du FNADT.

Il convient de compléter la délibération de demande de subventions de décembre 2023 pour prendre en compte et viser cette nouvelle aide dans le plan de financement.

A ce titre, la commune sollicite :

- Une subvention au titre de la DETR dans le cadre de l'axe 5 « développement économique et touristique » notamment au taux de 25%
- une subvention au titre du DSIL, pour la rénovation énergétique de l'ensemble du projet au taux de 20%
- une subvention au titre du FNADT pour le maintien du dernier commerce sur le centre-village de la commune au taux de 20%.
- une subvention au titre du Fonds vert en complément du DSIL au taux le plus élevé possible
- une subvention auprès du département de l'Isère dans le cadre de la Dotation Départementale au titre de la rénovation et création de logements communaux pour un montant de 9000 euros par logement => 4 * 9000 = 36000 euros.
- une subvention au TE38 au titre du dispositif de financement des travaux d'amélioration énergétique du patrimoine bâti « Iserenov » => 16 000 euros par poste de travaux.

Il est demandé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** les demandes de subventions, proposées ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se référant à l'opération de subvention,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les demandes de subventions, proposées ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se référant à l'opération de subvention,

20240116 – 07 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS RELATIFS A LA COMMANDE PUBLIQUE SUR @CTES

Rapporteur : Monsieur Olivier TISSERAND

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la collectivité est engagée dans la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire et a signé une convention de mise en œuvre avec la Préfecture de l'Isère dans le cadre du programme dénommé @ctes (Aide au contrôle de légalité dématérialisé). Cette convention a été approuvée par délibération N° 003/2014 du 31 janvier 2014.

La transmission des dossiers de commande publique peut s'effectuer sous forme dématérialisée via l'application @ctes.

Afin de pouvoir dématérialiser la transmission de nos marchés publics, il s'avère nécessaire d'étendre le périmètre de la convention existante aux actes relatifs aux marchés publics et contrats de concession.

Vu la circulaire n° 2019-03 du 5 juin 2019 qui présente la procédure détaillée de télétransmission des marchés publics et contrats de concession et qui a pour objet de présenter les dernières modifications à apporter à la convention @ctes par voie d'avenant,

Considérant que l'extension du champ de télétransmission aux actes de commande publique nécessite une modification de la convention @ctes déjà conclue, par la signature d'un avenant avec la Préfecture de l'Isère,

Il est demandé au Conseil municipal :

- **D'AUTORISER** la collectivité à recourir à la télétransmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité (marchés publics et contrats de concession ainsi que leurs avenants)
- **D'AUTORISER** le Maire à signer le marché avec l'opérateur de télétransmission ou l'opérateur de mutualisation ;
- **D'AUTORISER** le maire à signer la future convention avec le représentant de l'Etat dans le département.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** la collectivité à recourir à la télétransmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité (marchés publics et contrats de concession ainsi que leurs avenants)
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché avec l'opérateur de télétransmission ou l'opérateur de mutualisation ;
- **AUTORISE** le maire à signer la future convention avec le représentant de l'Etat dans le département.

Informations diverses :

Glissement de terrain hameau le Meynier

Le 29/12/2023 un glissement de terrain s'est produit en contrebas du hameau du Meynier. Des photos sont projetées pour permettre à chacun d'en visualiser l'ampleur.

Le SDIS et RTM (Restauration des Terrains en Montagne) se sont rendus sur place.

Le glissement d'environ 20 m de large s'étale sur une soixantaine de mètres, il a emporté le chemin du Meynier qui par conséquent est fermé.

Le volume représente environ 2500m³ avec de nombreux arbres.

RTM a rendu un avis qui explique que la période pluvieuse a entraîné une saturation en eaux des sols et la pente raide a favorisé le glissement du terrain.

RTM préconise :

- de capter rapidement les eaux de ruissellements pour les accompagner jusqu'au piège à gravier
- de surveiller régulièrement le site avec le positionnement de piquets témoins.
- de maintenir fermé le chemin jusqu'à complète stabilisation du terrain

Madame Arnold se rappelle que pour le précédent glissement que cela représentait environ 6000m³ de terre et qu'il parlait déjà qu'il y aurait de nouveau la même quantité qui partirait. Monsieur Tisserand évoque un problème de prise en charge des travaux et l'inquiétude du propriétaire du terrain en aval qui reçoit une quantité énorme de terre sur sa parcelle.

Lancement consultation de suivi topographique du glissement des Foges

Dans le cadre du glissement des Foges, les études de réalisation d'ouvrages ayant été arrêtées par l'EPAGE, il convient de relancer le suivi topographique du glissement. La société qui suivait l'évolution ne réalise plus cette prestation. Notre interlocuteur de l'EPAGE nous a proposé un cahier des charges pour réaliser une consultation des prestataires

géomètres/topographes pour la réalisation de cette mission. Elle sera donc lancée prochainement.

Les travaux en aval sont abandonnés pour des raisons financières.

- Questions diverses

PAV Ransinière :

Monsieur Tisserand explique qu'une nouvelle zone de Point d'Apport Volontaire (PAV) est en cours de réalisation au carrefour Route du Dauphiné / Chemin de la Ransinière. Des containers vert et jaune sont prévus. Il manquerait encore une zone PAV vers la Cigalière.

Modification ramassage SMND :

Les véhicules du SMND n'ayant plus le droit de réaliser des marches arrières, les administrés de certains quartiers ont reçus un courrier pour centraliser leur poubelle à des points données, en début de voie, Par exemple le Chemin des Erables, l'Impasse de la Combe.

Madame Arnold questionne Monsieur Gusta au sujet de l'antenne, elle n'apparaît pas sur la cartographie des antennes du logiciel, dicit son prestataire informatique le technicien de l'opérateur téléphonique (FREE).

Monsieur Gusta répond que depuis le 4 Janvier l'antenne est opérationnelle, elle est raccordée définitivement par ENEDIS. Les câblages provisoires seront retirés sous 15 jours.

Le chemin de Vacheresse sera repris en Avril.

Fin du Conseil à 20h50.

Après approbation en séance du Conseil Municipal du 19 Mars 2024

Maubec, le 19 Mars 2024

Le secrétaire
Delphine ROBY-PASCAL



Le Maire,
Olivier TISSERAND

